

# RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025

## FICHE D'INSCRIPTION

Ecole Peyronnette :

Ecole Jean Jaurès :

S'agit-il d'une nouvelle inscription ?  oui  non

**Cette fiche d'inscription, accompagnée de l'attestation de la CAF, est à déposer en mairie.**

Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra être accepté au restaurant scolaire.

Toute annulation de la présente inscription ne pourra être effective qu'après en avoir informé directement le régisseur.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Maternelle :  Petits  Moyens  Grands

Elémentaire :  CP  CE1  CE2  CM1  CM2  ULIS

Nom et prénom du représentant légal : \_\_\_\_\_

Tél dom : \_\_\_\_\_ Tél mobile: \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Organisme qui verse les prestations : \_\_\_\_\_

N° d'allocataire (obligatoire) : \_\_\_\_\_ Quotient familial : \_\_\_\_\_

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Fréquentation occasionnelle :

Pour la fréquentation occasionnelle une réservation des repas via le portail «les parents services» est obligatoire.

Denrées alimentaires que l'enfant ne doit pas manger : \_\_\_\_\_

Allergie alimentaire :  oui  non

PAI\* :  oui  non

Coordonnées du Médecin traitant de l'enfant

### Renseignements concernant l'enfant :

Signalez ici tous problèmes de santé particuliers (allergie, régime alimentaire, traitements médicaux, intolérance...)



- 1 - Cochez les cases correspondantes aux jours où l'enfant déjeune à la cantine
  - 2 - La date de remise du contrat signé, vaudra date de début de contrat.
  - 3 - La facturation mensuelle sera effectuée en fonction de ce choix.
  - 4 - Toute modification du rythme de fréquentation en cours d'année devra être faite obligatoirement auprès du régisseur.
  - 5 - En cas d'absence du quotient familial le tarif le plus élevé sera appliqué.
  - 6 - Pour les inscriptions occasionnelles, elles doivent se faire en ligne via le portail familles sur le site internet de la commune 48h à l'avance afin de prévoir le nombre de repas.
  - 7 - Les codes d'accès au portail «les Parents Services» restent inchangés. Pour les nouvelles inscriptions, les codes d'accès sont disponibles auprès du régisseur
  - 8 - L'inscription est soumise à un contrat d'engagement qui détermine la fabrication, la livraison et le service des repas. En cas de modifications, absences ou résiliation, vous devrez prévenir le service Régie.
- \* Protocole d'Accueil Individualisé : Panier repas.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du représentant légal